



COMMUNE DE MOURET – AVEYRON  
PROCES-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 23 janvier 2025  
à la mairie de Mouret

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel, Maire.

**Présents 11** : Mesdames Claudine BOSC, Brigitte COMBOUL, Sylvie LESTRADE, Laurence LE CAM.  
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Fernand CASTANIER, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Gabriel ISSALYS, Laurent PRADELS.

**Absents excusés 2** : Madame Pauline GAYRARD, Monsieur Florent CAPELLE.

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie LESTRADE est désignée secrétaire de séance, assistée de Madame Marie-Hélène COSTES, secrétaire de mairie.

**Nombre de membres** : en exercice : 13 - présents : 11

**Quorum** : atteint

**1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 5 décembre 2024**

Approuvé à l'unanimité.

**2- Délibérations**

**2-1 Mise en place d'un contrat de prévoyance obligatoire pour les agents de la collectivité. *Délibération 2025-001***

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Territorial du Centre de Gestion de l'Aveyron d'un contrat de prévoyance collectif à affiliation obligatoire pour les agents de la collectivité, Monsieur le Maire indique que le projet de délibération présenté en conseil municipal du 7 novembre 2024 peut être définitivement adopté pour une mise en place avec effet rétroactif au 01/01/2025.

Il rappelle le niveau de couverture retenu et les modalités financières du contrat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place de cette nouvelle couverture de prévoyance et valide la prise en charge à 100 % des cotisations afférentes.

**2-2 Dissimulation des réseaux électriques de télécommunication à Ladeyrolles - *Délibération 2025-002***

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la demande de raccordement d'une nouvelle habitation au lieu-dit Ladeyrolles, nécessitant une rénovation du réseau d'électricité, la commune, par délibération du 4 juillet 2024, a donné son accord au SIEDA pour la réalisation de ces travaux et a mis en place une convention de participation avec les demandeurs.

Suite à l'étude des travaux, avant exécution, le SIEDA demande la validation des financements proposés, soit 6 890,25 € (hors frais de câblage Orange et imprévus) à charge de la collectivité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, donne son accord pour cette participation financière selon les modalités financières précédemment définies.

**2.3 Extension du réseau AEP au Théron – signature d'une convention de participation avec la SMAEP - *Délibération n° 2025-003***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, comme convenu, il s'est rapproché du SMAEP du Montbazens-Rignac afin de demander une étude d'alimentation en eau potable du lieu-dit Le Théron.

Il précise que dans le cadre d'une 1<sup>ère</sup> alimentation en eau potable d'un hameau non desservi, le syndicat, sous réserve d'une participation de la collectivité et d'un branchement de chaque habitation non raccordée, propose une convention financière spécifique.

Ainsi, pour le lieu-dit Le Theron, le cout des travaux est estimé à 24 646,31 € HT, la participation de la commune serait de 30 %, soit la somme de 3 793,89 € HT après déduction de la somme des nouveaux branchements individuels d'eau potable qui seront mis à la charge de chaque propriétaire, soit 3 600 € (1 200 € x 3).

Monsieur le Maire précise qu'il convient, pour être équitable vis-à-vis de situations identiques, de valider le montant de la participation communale pour chaque branchement dans le lieu-dit non desservi en eau potable, puis de valider la convention financière proposée pour le Theron.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et du projet de convention de partenariat financier avec le SMAEP :

- ✓ Donne son accord pour la réalisation de cette opération selon les conditions financières ci-dessus.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier avec le SMAEP.

Par ailleurs, le conseil municipal acte une participation financière maximum de 1500 € TTC par branchement réalisé dans le cadre d'une première alimentation en eau potable d'un village non encore desservi.

#### **2-4 Travaux de rénovation du Pont de la Bessière – demande de subvention D.E.T.R- Délibération n° 2024-004**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite à l'inscription de la commune au programme national des ponts en 2021, le pont de La Bessière a été classé en urgence de travaux pour des raisons de sécurité.

Après un rappel des différentes études et démarches, il présente les trois versions de réparation proposées dans le rapport du bureau d'études SEDOA.

Suite aux échanges avec les auteurs du rapport, M. le Maire expose au Conseil municipal la proposition qui consiste à retenir la solution la moins onéreuse et à solliciter les financements dédiés. En effet, ces travaux sont éligibles au programme d'aide nationale des ponts de 60 % qui se termine le 30 août 2025, ainsi qu'à la D.E.T.R 2025 à hauteur de 20 %.

Il présente donc le plan de financement sur la base des chiffrages estimés des travaux de réparations de ce pont.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal valide la suite donnée aux études et le plan de financement correspondant.

#### **2-5 Demande de subvention D.E.T.R Intempérie - route de La Loubatière. Délibération n° 2024-005**

Suite aux intempéries de mai 2024, M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il a par courrier adressé à M. le Préfet de l'Aveyron, le 30 mai 2024, informé les services de l'État de notre souhait de déposer une demande de subvention au titre de la DETR intempéries suite au glissement de terrain qui a obstrué la voie communale N°65 dite Route de La Loubatière.

M. le Maire précise que le bureau d'études en charge de l'analyse des désordres et de propositions de réparation, après production d'un rapport provisoire en juin 2024, s'est sans motivation avancée, désengagé suite à nos rappels et relances successives.

Un autre bureau d'études a été contacté et il a signé le 8 janvier 2025 un devis pour réaliser les études géotechniques de conception et de phase avant-projet. A ce jour, les sondages de terrain sont effectués et l'analyse est en cours.

Des réceptions des éléments constitutifs, le dossier DETR ouvert et déposé en Préfecture, sera complété pour permettre l'étude de versement d'une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Confirme la demande de subvention DETR intempéries 2025.
- ✓ Demande à M. le Maire de tout mettre en œuvre pour déposer un dossier complet et réaliser les travaux le plus rapidement possible.

### **3- Questions diverses**

#### **3-1 Point sur l'étude pour l'aménagement du village de Mouret.**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion en visioconférence a eu lieu le 8 janvier 2025 avec le cabinet d'études CITADIA afin de valider le rapport préliminaire du projet. Une priorisation pour la mise en valeur du patrimoine historique du village ainsi que des hypothèses du devenir de l'ancienne mairie ont été demandées par les représentants de la commune.

La réalisation des plans des locaux de l'ancienne mairie a été commandée à l'atelier d'architecture Destruel à Marcillac.

#### **3-2 Ateliers numériques décentralisés.**

Après avoir donné un avis favorable à la Cyber Base de Marcillac pour l'organisation d'ateliers numériques sur notre commune au printemps 2025 (avril, mai, juin). Le Conseil municipal retient le vendredi après-midi de 15 h à 17 h. Une communication auprès des administrés sera réalisée au plus tôt (affiche, flyer, panneau pocket, presse).

### 3-3 Lotissement les Vignasses II à Mouret.

La réunion d'ouverture du chantier du 6 décembre 2024 a permis un rappel des différents travaux à réaliser en présence des gestionnaires des réseaux et de l'entreprise TPA Costes. Quelques ajustements sont consignés dans le compte rendu du cabinet ABC.

Le rapport d'inspection télévisée et le test d'étanchéité des travaux d'extension du réseau d'assainissement ont été transmis à la CCCM pour validation.

### 4- Informations du Maire

#### 4-1 Bulletin municipal

Le bulletin est en cours de rédaction et sera certainement édité dans le mois de février pour une distribution fin février.

#### 4-2 Demande de droit de préemption d'un terrain au Grand Mas

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de parcelles constructibles au Grand Mas (BH 212-213).

Le Conseil municipal ne souhaite pas utiliser le droit de préemption de la commune sur ces parcelles.

Un projet bien avancé de maison individuelle permettra à une nouvelle famille de s'installer au Grand Mas.

#### 4-3 Eclairage public

Le SIEDA propose à la commune de reprogrammer les horaires d'extinction de l'éclairage public.

Le Conseil municipal ne souhaite pas cette année modifier les horaires.

#### 4-4 Bornage station d'épuration à Mouret

Un nouveau bornage après travaux aura lieu le jeudi 30 janvier après-midi.

Monsieur le Maire propose de céder le terrain et une partie du chemin à la Communauté de Communes.

Avis favorable du Conseil municipal.

La partie haute du chemin restera propriété de la commune.

#### 4-5 Point les dossiers d'urbanisme déposés de décembre 2024 à janvier 2025

##### Demande de travaux

DP1216124A00014	Mise en place panneaux photovoltaïques AX 225 La Singlerie	17/12/2024	Arrêté du 27 /01/2025 Avis favorable
DP1216124A00015	Construction d'une mare Grand Combe BE 29	12/12/2024	Dispense DP
DP1216124A00016	Tour du Commandeur – Changement de destination en hébergement hôtelier -touristique	19/12/2024	Arrêté du 17/01/2025 Avis favorable
DP1216124A00017	Pose de panneaux photovoltaïques 3160 route de Senepjac AV 77	26/12/2024	En cours d'instruction
DP1216124A00018	Construction d'un abri de jardin Grand combe BE 134	30/12/2024	En cours d'instruction -
DP121612500001	Gipoulou – Construction d'une piscine	03/01/2025	En cours d'instruction –
DP121612500002	La Singlerie – rénovation maison d'habitation AX 165	21/01/2025	En cours d'instruction

##### Certificat d'urbanisme opérationnel CUA

CUA0121612500001	La Garibal AO 217 Vente maison	13/01/2025	Avis donné
CUA0121612500002	Lax AX 293 - Vente maison	09/01/2025	En cours d'instruction

Le Maire,  
Gabriel ISSALYS

La secrétaire,  
Sylvie LESTRADE